

Compte-rendu de la réunion publique sur le déroulement des Jeux olympiques et paralympiques 2024 dans le 10^e arrondissement

*30 janvier 2024 – 19h
Salle des mariages de la Mairie du 10^e
72 rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris*

Mot d'introduction d'Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement

Alexandra CORDEBARD remercie les autorités présentes et souligne l'importance de ce temps d'information organisé à l'initiative de la préfecture de police.

La Maire du 10^e rappelle sa volonté, et celle de l'ensemble de l'équipe municipale, de faire des Jeux olympiques et paralympiques 2024 un temps festif accessible à tous les Parisiens. Son objectif est que tous ceux qui le souhaitent puissent y prendre part, mais aussi que la vie quotidienne demeure aussi normale que possible pour les habitants.

Mot d'introduction de Nicolas NORDMAN, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale

Nicolas NORDMAN rappelle que les Jeux olympiques et paralympiques vont être l'événement majeur de l'année 2024 et qu'ils viennent concrétiser des années de préparation et de travail.

Il indique que les Jeux vont assurément avoir un impact sur la vie des Parisiens, et qu'il est donc nécessaire d'aborder leurs questions très concrètes le plus en amont possible afin de préparer au mieux la période à venir.

Il rappelle que la Ville de Paris, la préfecture de police et le comité d'organisation des Jeux ont déjà organisé des temps d'échanges avec les réseaux associatifs et de commerçants afin de leur présenter les périmètres de sécurité et leurs modalités concrètes de mise en œuvre. Il indique qu'il est maintenant temps de partager ces informations aux habitants, arrondissement par arrondissement.

Il rappelle que Pierre RABADAN, Adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques et de la Seine, participe également à ces réunions organisées par la préfecture de police afin d'échanger avec les habitants.

Les Jeux constituent un événement mondial qui doit être une grande fête pour tous, et qui mêlera ainsi manifestations sportives et animations organisées dans tous les arrondissements parisiens, avec un objectif : que chacun puisse profiter pleinement des Jeux, de la façon dont il le souhaite et de la manière la plus sécurisée possible.

Dans un contexte « hors norme » où prime l'impératif de sécurité, la vie doit pouvoir continuer aussi normalement que possible pour les Parisiennes et Parisiens, qu'ils soient riverains, professionnels, commerçants, restaurateurs...

Le 10^e arrondissement n'est pas directement concerné par les sites de compétition. Les impacts seront donc plus limités que ce que l'on pouvait craindre.

Nicolas NORDMAN conclut en rappelant les dispositifs concrets d'information (disponibles en amont des Jeux ou en temps réel pendant les Jeux) qui ont déjà été mis en place :

- **La newsletter [Paris Info Jeux](#)** : l'inscription permet de recevoir par courriel des informations très précises et individualisées ;
- Une **foire aux questions** sur le site de la [Ville de Paris](#) ;
- De **nombreuses informations disponibles** sur le site de la [préfecture de police](#).

Mot d'introduction d'Élise LAVIELLE, sous-préfète, directrice adjointe de cabinet du préfet de police

Élise LAVIELLE excuse l'absence de Laurent NUÑEZ, préfet de police de Paris, mobilisé par l'actualité nationale.

Elle indique c'est la troisième réunion d'information de ce type à se tenir dans un arrondissement parisien. Ces réunions ont toutes le même objectif : présenter, à date, les détails et modalités des périmètres de circulation et de protection mis en place à Paris au moment des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Elle précise que la préfecture de police souhaite être la plus transparente possible sur les dispositifs de sécurité, lesquels vont nécessairement faire peser certaines contraintes sur la vie quotidienne des Parisiens.

Elle indique qu'elle ne sera pas forcément en mesure de répondre à toutes les questions, mais que toutes les informations connues à ce jour seront communiquées. Nombre de questions ont déjà été soulevées et traitées, mais certaines choses rester à affiner, notamment en échangeant avec les différents secteurs professionnels.

Elle rappelle que beaucoup d'informations sont déjà disponibles sur le site de la [Ville de Paris](#) et de la [préfecture de police](#) : cartes en ligne, foire aux questions...

Prise de parole de comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Paris 2024)

Damien COMBREDT-BLASSEL, responsable des relations institutionnelles au sein du comité d'organisation des Jeux, rappelle que l'objectif de ce comité est de faire en sorte que les Jeux soient une fête pour toutes et tous, mais aussi qu'ils soient le moins impactants possible pour les habitants.

Il remercie la Ville de Paris et la préfecture de police, puis souligne que l'organisation des Jeux est une démarche collective rare qu'il convient de saluer. Il rappelle que les différents partenaires ont passé des années à travailler sur ces Jeux, en veillant à ce que cet événement mondial ait un impact durable à Paris.

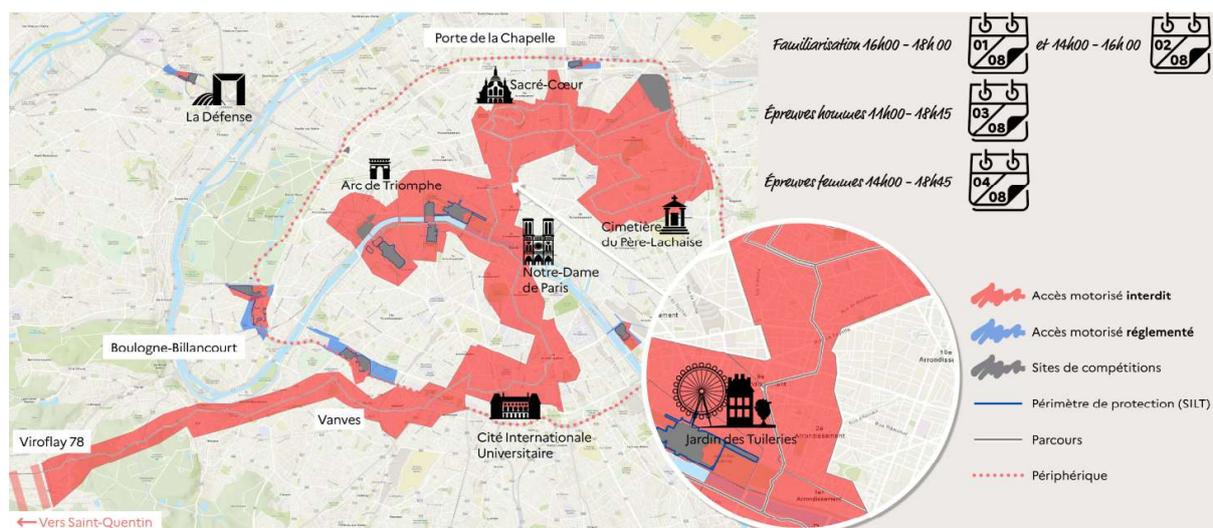
Il rappelle enfin que l'objectif de cette réunion est de livrer les informations dont les intervenants disposent à date, mais que certains dispositifs vont encore évoluer, et être affinés afin de correspondre au mieux à la réalité quotidienne des Parisiennes et Parisiens.

Brigitte LEGARE, responsable des courses sur route pour le comité d'organisation des Jeux, présente les parcours qui traverseront le 10^e arrondissement.

Parcours de cyclisme olympique

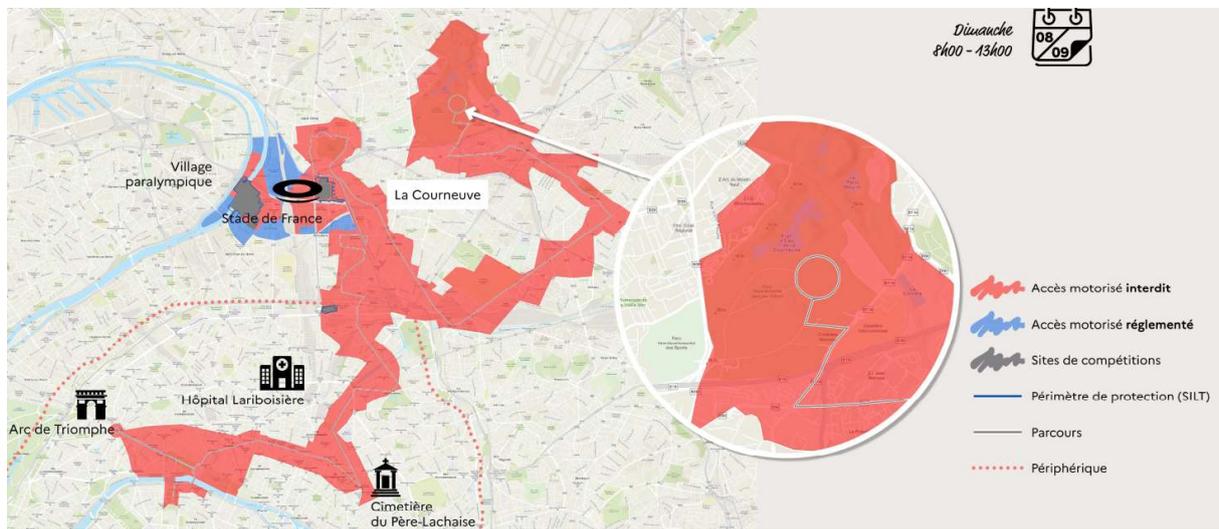
Le départ et l'arrivée des courses auront lieu au Trocadéro.

- Pour les hommes : départ de la course à 11h le 3 août 2024. La course traversera le 10^e sur 1,4 km : boulevard de la Villette, rue du Faubourg du Temple, place du Colonel Fabien PCF, rue Louis Blanc. Les athlètes devraient être dans le 10^e entre 16h35 et 17h56.
- Pour les femmes : départ de la course à 14h le 4 août 2024. La course traversera le 10^e sur 1,4 km : boulevard de la Villette, rue du Faubourg du Temple, place du Colonel Fabien PCF, rue Louis Blanc. Les athlètes devraient être dans le 10^e entre 17h et 18h09.



Parcours du marathon paralympique

Le marathon paralympique aura lieu le 8 septembre 2024. Il traversera le 10^e sur 3 km : boulevard de la Villette, quai de Jemmapes, place de la République, boulevard Saint-Martin, boulevard Saint-Denis, boulevard de Bonne Nouvelle. Les athlètes en fauteuil roulant devraient passer entre 8h59 et 10h04, et les athlètes déficients visuels entre 10h10 et 11h27.



Les parcours parisiens seront barriérés en totalité. Le moment de la pose des barrières dépendra du secteur (entre 72h et 24h avant la compétition), et les barrières seront fermées entre 5h et 3h avant le début de l'épreuve. Ces dispositifs permettront de veiller à ce que les parcours soient totalement sécurisés et hermétiques.

Les véhicules d'urgence pourront passer jusqu'à 1h avant la course, et certains d'entre eux pourront continuer à circuler pendant la compétition (le lien sera fait par un centre de commandement). La circulation sera rouverte à tous les véhicules d'urgence 15 minutes après la fin du passage des athlètes.

Enfin, la circulation sera fermée aux piétons 15 minutes avant le passage de la course. Comme pour les véhicules d'urgence, la circulation sera rouverte 15 minutes après la fin du passage des athlètes.

S'agissant d'autres lieux de compétition dans Paris, il est expliqué que la place de la Concorde sera partiellement fermée à partir du mois de mars (côté est de la place), et que le chantier sera progressivement étendu jusqu'au 1^{er} juin. Le démontage sera opéré du 29 août jusqu'au mois d'octobre. La circulation sera partiellement rouverte début septembre.

Les fermetures d'accès sur le parcours de la cérémonie d'ouverture commenceront dès le début du mois de juin (début du montage sur les quais bas), et se poursuivront début juillet (début du montage sur les ponts). La libération progressive des ponts (hors Alexandre III) aura lieu en août.

Les membres du comité d'organisation des Jeux rappelle que l'objectif est de minimiser l'impact de l'événement sur la vie quotidienne des Parisiens, de réduire les limitations au strict minimum et de permettre le plus rapidement possible un retour à la normale.

Les périodes de fermetures d'accès peuvent paraître longues, mais il faut garder en tête que les structures accueilleront jusqu'à 70 000 personnes en cumulé. Les conditions de sécurité se doivent d'être maximales, tout en veillant à assurer la qualité de service et les conditions de travail des ouvriers.

Présentation des périmètres par la préfecture de police

Quatre périmètres ont été définis par la préfecture de police :

1. Le **périmètre organisateur de Paris 2024** (sites de compétition), resserré au plus près du site olympique ou paralympique. Le périmètre est strictement réglementé et accessible uniquement sur présentation d'une accréditation.

2. Le **périmètre SILT** (Sécurité Intérieure et Lutte contre le Terrorisme)

Ce périmètre est accolé au périmètre organisateur et permet de sécuriser la zone en autorisant l'accès uniquement aux spectateurs et aux personnes accréditées pour Paris 2024. L'objectif est d'éviter qu'une voiture bélier puisse foncer dans la foule ou qu'un individu mal intentionné puisse y accéder. Cela implique des palpations au filtrage. Un périmètre SILT élargi sera mis en place pour la cérémonie d'ouverture.

3. Le **périmètre d'interdiction de la circulation motorisée** (rouge)

La circulation routière motorisée y sera interdite, sauf dérogation expressément prévue. Ce périmètre sera aussi contenu que possible, l'objectif étant double : éviter la présence d'une voiture qui viendrait percuter la foule tout en préservant l'activité économique et commerciale de la ville pendant la période des Jeux.

Les piétons, trottinettes et vélos seront autorisés.

De nombreuses dérogations sont prévues, dont la liste est disponible sur le site de la [préfecture de police](#).

Pour pouvoir accéder au périmètre rouge en voiture, il faudra s'inscrire en amont sur une plateforme numérique. Pour les entreprises, il faudra disposer d'un parking dans le périmètre (information notamment valable pour les professions médicales).

Un travail est en cours avec la Ville de Paris afin de permettre aux personnes qui n'ont pas accès à Internet de pouvoir s'inscrire en mairie.

4. Le **périmètre de circulation motorisée réglementée** (bleu)

C'est une zone où la circulation sera déviée, le principal objectif étant d'éviter les circulations de transit et les embarras de circulation.

La contrainte sera plus mesurée que dans le périmètre rouge. Ce périmètre ne pose pas de difficulté particulière mais suppose d'être connu en amont.

L'accès motorisé sera réglementé (autorisé au conducteur s'il est en mesure de justifier qu'il doit pouvoir accéder à la zone). L'intégralité des flux de résidents ou liés aux activités culturelles, sociales, économiques sera préservée.

Enfin, certaines voies d'accès aux périmètres rouges, actuellement en cours de définition, seront interdites à la circulation.

La préfecture de police rappelle que les périmètres mis en place pendant les Jeux olympiques et paralympiques correspondent aux périmètres mis en place lors de grands événements (ex : matchs de foot). Leurs impacts concernent essentiellement la circulation motorisée, car la circulation cycliste et piétonne sera préservée. Ces périmètres seront activés 2h30 avant le début des épreuves, et levés 1h après la fin.

Pour les courses sur route, les périmètres seront également activés lors des journées de familiarisation (prévues le 1^{er} août pour le 10^e).

En ce qui concerne la **cérémonie d'ouverture**, certains détails restent à arbitrer.

La différence majeure tient au fait que le périmètre SILT sera extrêmement vaste, car il doit englober l'intégralité de la parade sur la Seine. Il y aura néanmoins des points de passage sur certains ponts, que pourront emprunter les piétons. La date d'activation n'a pas encore été définie.

Questions – réponses

1. *Question d'un riverain : si on doit sortir de Paris avant ou pendant les Jeux, à partir de quand est-il conseillé de le faire ?*

La préfecture de police répond que les premiers montages commencent au printemps et que les premières adaptations de la circulation se feront donc à ce moment-là.

La cérémonie d'ouverture aura lieu le 26 juillet et sera précédée, sur plusieurs jours, du relais de la flamme.

La préfecture de police rappelle toutefois qu'il sera possible de vivre à Paris pendant les Jeux, et que tout dépend du mode de vie et des habitudes de déplacement de chacun.

Nicolas NORDMAN rappelle que les Jeux sont un événement unique, qu'une ville donnée accueille une fois par siècle. Rester à Paris permettra de prendre part à cette fête, d'assister aux festivités, de rencontrer des visiteurs venus du monde entier.

Nicolas NORDMAN rappelle aussi que les contraintes seront principalement concentrées sur les personnes qui ont l'habitude de se déplacer en voiture ou en véhicule motorisé. Les cyclistes, piétons et usagers des transports en commun seront moins impactés. Il n'y aura par ailleurs pas de contraintes pour sortir de Paris, à l'exception des bouchons estivaux récurrents.

2. Question d'une riveraine : quelles contraintes sur les réseaux de transports en commun ? Quelles conséquences sur les accès aux transports ?

La préfecture de police répond que la majeure partie du réseau métropolitain continuera à fonctionner, mais que les stations de métro situées au sein du périmètre SILT seront fermées pendant les épreuves.

Lors de la cérémonie d'ouverture, de nombreuses stations de métro seront fermées, sur le linéaire de la cérémonie ainsi que dans les rues à proximité. Il faudra se déplacer à pied dans le secteur afin de permettre une dispersion homogène des flux, régulée et sécurisée.

La question des transports terrestres est en cours de définition avec la RATP. La déviation des lignes de bus sera inévitable, mais le dispositif précis n'est pas encore arrêté. Une communication est à venir.

Le comité d'organisation des Jeux rappelle la mise en ligne cette semaine d'un [site](#) actualisé en temps réel qui permet de recevoir des informations, conseils, prévisions et alertes sur les transports en commun et la circulation routière.

3. Question du Secours populaire : quel impact pour les maraudes motorisées ? Auront-elles besoin d'une autorisation spéciale pour accéder à certains périmètres ?

La préfecture de police répond que c'est une question très importante, qui fait l'objet de toute son attention, et indique sa volonté de cartographier précisément les maraudes pour cerner au mieux les problématiques.

La préfecture de police explique que les maraudes devront s'inscrire sur la plateforme numérique pour pouvoir faire une livraison au sein d'un périmètre rouge.

D'autres options méritent d'être creusées. Si nécessaire, il pourra par exemple être possible de déplacer de quelques centaines de mètres les distributions pour les faire sortir du périmètre rouge et ainsi éviter les contraintes (notamment pour les véhicules qui livrent). Cela se fera au cas par cas, en lien avec les associations.

Alexandra CORDEBARD rappelle que les associations et la Ville de Paris sont très mobilisées pour veiller à ce que les personnes à la rue soient accompagnées.

La Maire du 10^e rappelle que l'objectif de la Ville de Paris et d'Anne Hidalgo est de construire un héritage solidaire des Jeux, à commencer par des propositions de places d'hébergement supplémentaires afin de permettre la diminution du nombre de personnes à la rue.

Elle indique que chaque partenaire doit garantir que les personnes les plus fragiles ne se retrouveront pas dans des situations impossibles, comme cela a été le cas au début de la pandémie de Covid-19. Les Jeux n'ont aucunement vocation à cacher ou maltraiter les personnes en difficulté. Leur accompagnement devra demeurer, y compris les distributions alimentaires et l'accès à toutes les ressources nécessaires.

4. Question d'un riverain : témoignage de l'inquiétude liée à la vie festive pendant les Jeux. Est-il prévu d'avoir plus d'effectifs de police nationale et de police municipale, et ce notamment dans les zones qui ne sont pas concernées par les périmètres de sécurité ?

La préfecture de police indique que de nombreux renforts, venus de toute la France et aussi de l'international, seront déployés à Paris.

La préfecture de police aura pour mission principale la sécurisation des zones à risque terroriste (périmètre SILT), mais la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne déploiera également un « Plan tourisme XXL », qui va permettre de renforcer la présence de la police nationale à Paris.

Nicolas NORDMAN indique qu'est également prévue une mobilisation considérable des forces de sécurité intérieure à Paris. Ces forces seront concentrées sur les sites olympiques, mais pas uniquement.

La police municipale sera bien sûr elle aussi mobilisée, principalement sur les sites opérés par les mairies d'arrondissement, afin notamment d'assurer la tranquillité des sites de festivités (en collaboration avec des services de sécurité privés). Les agents de la police municipale seront déployés dans les rues et les lieux festifs, en journée comme en soirée.

5. Question d'une riveraine : quels lieux de retransmission publique des événements ? Quel périmètre de sécurité autour de ces lieux ?

Alexandra CORDEBARD indique qu'un site de festivités sera installé sur le terrain d'éducation physique de la Grange-aux-Belles. Diverses animations y seront proposées, et un grand écran sera installé pour retransmettre les épreuves des Jeux.

L'objectif de ces dispositifs est de permettre à tous les Parisiens qui ne seront pas partis en vacances de profiter de l'événement et de vivre en groupe ce moment unique.

La possibilité d'installer un second écran sur le canal Saint-Martin dans le cadre de Paris Plages est actuellement à l'étude. À ce jour, rien n'a été arbitré ni décidé.

6. Question d'une riveraine : est-ce que les bars vont pouvoir installer des terrasses jusqu'à minuit ?

Alexandra CORDEBARD et Nicolas NORDMAN indiquent que la question n'a pas encore été arbitrée, et que les discussions sont en cours avec les réseaux de commerçants qui voient les Jeux comme une opportunité de faire une belle saison.

Ils précisent que l'extension des horaires d'ouverture des terrasses s'appliquerait uniquement aux terrasses estivales, et non aux terrasses pérennes.

Alexandra CORDEBARD indique que ce n'est pas nécessairement souhaitable pour certains lieux, et qu'il faut veiller à ce qu'une vie de quartier puisse demeurer. Elle précise son souhait de voir les choses revenues à la normale début septembre, pour la rentrée des classes.

Nicolas NORDMAN rappelle qu'un travail est en cours pour assurer la présence d'un maximum d'agents de police municipale, afin que la vie nocturne dans le 10^e soit régulée.

Alexandra CORDEBARD rappelle que tous les agents seront exceptionnellement mobilisés pendant cette période, et qu'il faut les en remercier : c'est cette mobilisation qui va permettre que la fête soit belle.

7. Question d'une riveraine : est-ce que les vélos cargos seront autorisés ?

La préfecture de police indique que les vélos cargos devront continuer à respecter les règles de bon usage de la route, et pourront circuler dans les périmètres de sécurité s'ils ne sont pas motorisés.

8. Question d'une riveraine : allons-nous être cantonnés chez nous pour laisser la place dans les transports aux personnes ayant payé leurs places pour assister aux Jeux ? Allons-nous être cantonnés chez nous si on habite en zone rouge ?

La préfecture de police indique que vivre en zone rouge ne veut pas dire que l'on est cantonné chez soi, simplement que la circulation motorisée y sera limitée. Le reste de la circulation est libre.

Les transports ne seront pas réservés aux personnes disposant de billets pour les épreuves des Jeux.

9. Question d'un riverain : où les touristes vont-ils faire leurs besoins naturels ? Est-il prévu d'installer davantage de sanisettes ?

Alexandra CORDEBARD indique que c'est un problème essentiel et que des progrès doivent être faits sur le sujet. La Ville de Paris a prévu de mettre à disposition un grand nombre de toilettes supplémentaires et demande à ses partenaires, notamment la SNCF, de contribuer à cet effort.

10. Question d'une riveraine : la surveillance algorithmique sera-t-elle mise en œuvre uniquement dans le périmètre SILT, ou également en zones rouge et bleu ? La reconnaissance faciale sera-t-elle utilisée ?

La préfecture de police indique que le recours à l'intelligence artificielle est strictement encadré, celle-ci ne pouvant être utilisée que dans certaines situations précises (détection de mouvements de foule, ou d'une chute dans l'eau). Il n'y aura aucune reconnaissance faciale car celle-ci n'est pas autorisée par les textes.

11. Question d'un collectif d'habitants : pour éviter les pickpockets, est-il prévu de prendre des arrêtés préfectoraux interdisant les attroupements autour des gares ?

La préfecture de police indique que les gares ont été prises en compte dans les plans de sécurisation pendant les Jeux, car elles attirent une délinquance acquisitive. Le sujet fait l'objet de toute l'attention de la police des transports.

Une forte présence d'agents est ainsi prévue pour dissuader et interpeller, mais il n'est pas envisagé de prendre un arrêté préfectoral interdisant les attroupements. D'autres outils de police administrative pourront en revanche être utilisés en cas de besoin, notamment l'arrêté interdisant la vente et la consommation d'alcool.

Alexandra CORDEBARD demande qu'on puisse progresser dans la prise en compte des regroupements, qui créent régulièrement du trouble à l'ordre public, notamment autour des gares. Elle rappelle que cela contribuera au bon accueil de celles et ceux qui arriveront par les gares et que cette question lui importe particulièrement.

12. Question d'un riverain : y aura-t-il des limitations spécifiques au niveau de la circulation et des déplacements à proximité des gares ?

La préfecture de police indique que des voies de délestage sont en cours de définition (voies concourantes), dont certaines pourraient se situer aux abords des gares et donc en effet engendrer des limitations d'accès.

13. Question d'un riverain travaillant dans le bâtiment : comment vont pouvoir se dérouler les chantiers, et notamment l'enlèvement en camion ? Sera-t-il possible de stationner ?

Alexandra CORDEBARD indique qu'en lien avec les concessionnaires, la Ville de Paris a prévu le repli total des chantiers à partir du 15 juillet. Ils reprendront après les Jeux paralympiques. Des autorisations spéciales pourront uniquement être accordées pour des interventions d'urgence et de sécurité.

Sur la question des chantiers privés, la réponse est très variable. Cela peut ne poser aucune difficulté, mais l'évacuation de gravats le jour d'une course sera impossible. La Ville de Paris sera très vigilante quant au respect des règles établies.

14. Question d'un riverain : quel dispositif pour assurer le nettoyage des rues ? Est-il envisageable de taxer les propriétaires d'animaux domestiques ?

Alexandra CORDEBARD indique que la Ville de Paris s'organise pour mobiliser pendant les Jeux un grand nombre d'agents de propreté, alors même que les effectifs sont habituellement réduits en période estivale. Les discussions sur le sujet avancent bien. La Ville de Paris fera appel à des renforts lorsque ce sera nécessaire.

Alexandra CORDEBARD rappelle que des consignes très strictes seront données à la police municipale pour sanctionner les personnes qui ne respectent pas les règles, notamment en matière d'incivilités.

15. Question d'une riveraine : témoignage de l'opposition à une extension des horaires des terrasses estivales. Les écrans de retransmission seront-ils autorisés pour les bars et restaurants ?

Alexandra CORDEBARD répond que l'objectif est de trouver un point d'équilibre. Il y en aura certainement mais uniquement dans un cadre réglementé, car il ne faut pas que les retransmissions rendent la vie de tout un pâté de maisons impossible.

16. Question d'un riverain : la Gare du Nord sera un point de convergence important. Un centre d'accueil pour recevoir, orienter et retransmettre les épreuves est-il prévu ?

Alexandra CORDEBARD rappelle que le parvis sera complètement dégagé de son encombrement actuel, ce qui permettra d'accueillir les flux plus simplement.

La SNCF a de son côté prévu beaucoup de personnel pour orienter les personnes à leur arrivée, mais l'objectif n'est pas de créer des attroupements spécifiques devant la gare, au contraire.

17. Question d'une riveraine : quelles sont les dates du relais de la flamme ? Est-ce que ce sera le même dispositif que pour les épreuves et la cérémonie d'ouverture ?

La préfecture de police indique que deux parcours de la flamme (olympique et paralympique) sont prévus. La flamme olympique passera à Paris le 14 juillet.

Le dispositif de sécurisation n'est pas encore arrêté, mais des mesures de restriction de la circulation seront nécessaires à certains endroits.

En conclusion, Alexandra CORDEBARD propose d'organiser un second temps d'échange au printemps. Ce nouveau rendez-vous portera sur les événements qui animeront le 10^e pendant l'été, notamment Paris Plages, qui pour la première fois s'étendra jusqu'au canal Saint-Martin, ainsi que le site de festivités qui se déroulera tout l'été sur le terrain d'éducation physique de la Grange-aux-Belles.